AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
18EME SESSION
25 OCTOBRE 2004
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/Comm.(XVIII)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÈ DE LA DIX-HUITIEME REUNION DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine, à sa 18ème réunion tenue le 25 octobre 2004, a adopté le Communiqué suivant sur la situation en Somalie :

Le Conseil,

1. **Se félicite** de l'élection de SE Abdullahi Yusuf Ahmed en tant que Président du Gouvernement fédéral de transition de Somalie et **lance un appel** à toutes les parties somaliennes, notamment la société civile, pour qu'elles apportent leur soutien total au Gouvernement et aux institutions nouvellement établis de la Somalie;

2. **Accueille** favorablement l'annonce faite par le Président du Gouvernement fédéral de transition de Somalie de promouvoir l'esprit de tolérance et d'ouverture et d'œuvrer au renforcement de l'unité et de la réconciliation nationale ;

3. **félicite** le Kenya, le Comité de Facilitation de l'IGAD et le Forum des Partenaires de l'IGAD pour leurs efforts et contribution au processus. Le Conseil, en outre, **encourage** les pays de la région à maintenir leur cohésion et unité d'objectif pour consolider les acquis réalisés dans le processus de réconciliation ;

4. **Demande** à tous les Etats membres de l'Union africaine à fournir un soutien politique et financier au Gouvernement et aux institutions nouvellement établis de la Somalie. Le Conseil **invite**, en outre, instamment les Etats membres, en particulier ceux de la région, à fournir un soutien multi-sectoriel au Gouvernement et institutions de la Somalie, essentiellement en ce qui concerne le renforcement des capacités, y compris la formation du personnel dans les domaines militaire, paramilitaire et de police pour assurer la stabilité de la Somalie;

5. **Demande** à l'Union Européenne, à la Ligue des Etats arabes, aux Nations Unies et au reste de la Communauté internationale de fournir au Gouvernement et aux institutions nouvellement établis de la Somalie tout le soutien nécessaire, pour assurer leur fonctionnement à Mogadiscio, et d'appuyer le programme de Désarmement, Démobilisation, Réhabilitation et Réintégration (DDRR), ainsi que la reconstruction de la Somalie ;

6. **Demande** à la Commission, conformément aux décisions précédentes des Organes compétents de l'UA, d'accélérer les préparatifs pour le déploiement de la Mission d'Observation militaire de l'Union africaine en Somalie et de lui soumettre, dès que possible, pour examen et décision, un plan détaillé sur le déploiement d'une telle Mission, y compris ses effectifs et son mandat ;

7. **Prend** note de la demande du Président du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie pour l'amélioration de la situation sécuritaire en Somalie, ainsi que de la proposition de Comité ministériel de Facilitation de l'IGAD visant à faciliter la participation de la Somalie aux activités de l'Union africaine et **demande** à la Commission d'examiner ces propositions et de lui soumettre, pour examen, des recommandations;

8. **Exhorte** tous les concernés de s'abstenir de toute action, quelqu'en soit la forme, de nature à compromettre les progrès réalisés dans le cadre de la Conférence de réconciliation nationale. Le Conseil **invite** tous les Etats membres, en particulier les pays de la région, à se tenir prêts à prendre des actions collectives à l'encontre de ceux qui chercheraient à compromettre le processus, en vue d'assurer l'avancement de la réconciliation, de la paix et de la stabilité en Somalie.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Peace and Security Collection

2004

Communique

African Union Commission

Peace and Security

http://archives.au.int/handle/123456789/2176

Downloaded from African Union Common Repository